

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Emmanuel ELGOYHEN, Alexandre BERTHE, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Anne-Julie PARSY, Marylène SERRAT.

Excusés : Rémy BORTOLATO, Maud PERROTEAU, GUERIN Martine, MANUEL Prisca.

Pouvoir est donné de M. Rémy BORTOLATO à Mme Corinne DOUGERE

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour :

Constatant que le quorum est atteint : 7, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Devis centre des Coulmes- 2022-10-059

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de changer une partie de menuiseries du Centre des Coulmes. Après concertation avec Léo Lagrange, il a été convenu de privilégier les menuiseries du premier étage à savoir toutes les chambres et la porte de sortie de secours.

3 entreprises ont été consultées, Menuiserie BRUN, DL Menuiserie, MLK Activités.

3 devis sont arrivés en Mairie et sont présentés au conseil.

Menuiserie Brun : 16 565 HT

DL Menuiserie : 13 365 HT

MLK Activités : 13 673 HT

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Accepte le devis de l'entreprise DL Menuiserie
- Autorise Madame Le Maire à le signer

Le conseil municipal précise que malgré le faible écart de prix entre DL Menuiserie et MLK Activités la ligne de conduite concernant les décisions d'attribution des devis, reste le prix.

2. Tarif forfait annuel Coulmes -2022-10-060

Arrivée de Mme Maud PERROTEAU, Mme Martine GUERIN et de Mme Prisca MANUEL.

Madame Le maire rappelle qu'en date du 14 octobre 2021 le conseil municipal a délibéré sur les tarifs des forfaits des remontées mécaniques à compter de la saison 2021-2022.

FORFAITS	Tarifs à compter de la saison 2021/2022	
	HT	TTC
Journée 9h à 17h	9.00 €	9.90 €
1/2 Journée matin 9h à 13h	7.50 €	8.25 €
1/2 Journée midi 11h à 14h	6.00 €	6.60€
1/2 Journée après midi 12h à 17h	7.50 €	8.25€
Fin de journée 15h30 à 17h	5.00 €	5.50€

6 Jours	45.00 €	49.50€
Scolaire Journée	6.00 €	6.60€
Scolaire 1/2 journée	5.00 €	5.50€
Fil neige / ESF	2.50 €	2.75€
Annuel alpin	60.00 €	66.00€
Groupe	10 forfaits payés le 11è gratuit	

Sans tva

Pass'Coulmes Adultes	90.00 €
Pass'Coulmes Juniors	65.00 €

A compter de la saison 2022 – 2023, deux augmentations sont proposées :

- Forfait annuel Coulmes adulte : 95 euros (47,50 vignette nordique / 47,50 vignette alpin)
- Forfait annuel Coulmes jeune : 80 euros (32,50 vignette nordique / 47,50 vignette alpin)

Le conseil est amené à se prononcer sur l'augmentation et sur la répartition des forfaits annuels Coulmes Adultes et Jeunes.

Le conseil Municipal à la majorité (9 pour, 1 contre : Olivier Dutel et 1 abstention : Maud Perroteau) décide des tarifs ci-dessous à compter de la saison 2022-2023 :

FORFAITS	Tarifs à compter de la saison 2021/2022	
	HT	TTC
Journée 9h à 17h	9.00 €	9.90 €
1/2 Journée matin 9h à 13h	7.50 €	8.25 €
1/2 Journée midi 11h à 14h	6.00 €	6.60€
1/2 Journée après midi 12h à 17h	7.50 €	8.25€
Fin de journée 15h30 à 17h	5.00 €	5.50€
6 Jours	45.00 €	49.50€
Scolaire Journée	6.00 €	6.60€
Scolaire 1/2 journée	5.00 €	5.50€
Fil neige / ESF	2.50 €	2.75€
Annuel alpin	60.00 €	66.00€
Groupe	10 forfaits payés le 11è gratuit	

Sans tva

Pass'Coulmes Adultes	95.00 €
Pass'Coulmes Juniors	80.00 €

3. Contrat de déneigement 2022-10-061

Madame le Maire rappelle qu'en date du 19 Novembre 2021 le conseil municipal avait accepté l'offre de déneigement de l'entreprise ROCHALP TRAVAUX pour la saison 2021 / 2022.

La nouvelle période de déneigement approche et le conseil municipal est invité à se prononcer soit sur le renouvellement de la prestation dans les mêmes termes que précédemment soit sur une nouvelle proposition renouvelable jusqu'à la fin de son mandat.

Monsieur ELGOYHEN donne lecture de la nouvelle proposition de l'entreprise.

L'entreprise ROCHALP ETPE mettra à disposition 2 salariés et 2 véhicules adaptés.

La commune mettra à disposition la gravillonneuse et 1 véhicule de secours en cas de panne d'un véhicule ROCHALP ETPE.

Un planning sera établi avec un roulement de 3 personnes sur 3 semaines. Il est prévu que 2 chauffeurs travaillent en même-temps pendant que le 3ème est en congé.

Semaine	1	2	3
Chauffeur			
Rochalp Etpe n°1	1 ^{er} chauffeur	Congé	2 ^{ème} chauffeur
Rochalp Etpe n°2	2 ^{ème} chauffeur	1 ^{er} chauffeur	Congé
Commune	Congé	2 ^{ème} chauffeur	1 ^{er} chauffeur

Le tarif appliqué pour l'astreinte est de 120 € par semaine et par salarié Rochalp Etpe.
Lorsque le chauffeur Rochalp Etpe part avec l'engin 1 ou 2 de Rochalp Etpe : 55 € HT de l'heure.
Lorsque le chauffeur de la commune part avec l'engin Rochalp Etpe : 20 € HT de l'heure.
Lorsque le chauffeur Rochalp Etpe part avec l'engin de la commune : 35 € HT de l'heure.

Un forfait minimum d'immobilisation hivernal pour 2 véhicules de déneigement est fixé à 14 400 € HT.
Les heures de personnel seront facturées au réel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à la majorité (10 pour et 1 abstention Martine Guerin)

4. Achat /vente dameuse 2022-10-062

Madame Le Maire fait part d'une offre d'achat/vente d'une dameuse pour le ski alpin.
La dameuse achetée par la commune en 2011 n'est pas en état d'assurer un damage optimum à ce jour.

Une offre a été faite à la commune afin de nous permettre d'acquérir une dameuse Prinoth pour 10 000 € HT.

Parallèlement nous avons une offre d'achat de notre dameuse PB 200 pour 13 000 € TTC.

Le conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- accepte la proposition d'achat de la dameuse Prinoth pour 10 000 € HT.
- Accepte la proposition de vente de la PB 200 pour 13 000€ TTC et autorise Madame Le Maire à la vendre
- Mandate Madame Le Maire pour signer le devis d'achat.

5. Salle hors sac 2022-10-063

Madame Le Maire fait part au conseil municipal que le tableau électrique de la salle hors sac doit être repris car certains éléments ne sont pas conformes.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés autorise Madame Le Maire à signer le devis de l'entreprise Bellier Benistand pour un montant de 2 766 € HT

6. DIVERS

Demande de location la scie 27 novembre par le RAI samedi après-midi et dimanche, le conseil décide de fixer le prix conformément à la délibération soit 140 € + l'électricité. Une réponse sera faite à l'association.
Une demande au centre des Coulmes pour l'accueil du repas du 3^{ème} âge va être faite. En fonction de la réponse, soit le repas soit les chocolats seront proposés aux aînés.

Emmanuel Elgoyhen demande aux conseillers si l'utilisation de l'application « panneau Pocket » a été concluante. Les élus présents répondent par l'affirmative. Il est donc décidé de prendre un abonnement à cette application afin de diffuser des informations à la population.

Une demande pour l'ultra trail de 2023 est arrivée en Mairie, Martine Guerin prend le dossier.

Maud Perroteau rappelle au conseil que le recensement de la population aura lieu en janvier et février de l'année prochaine. Une offre de recrutement pour l'agent recenseur va prochainement paraître.

Séance levée à 20h00

Prochain conseil le 24 novembre 2022